

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 03 février 2026

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260203-DEL202605FRAASS-DE



L'an deux mil vingt-six, le trois février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-sept janvier deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GAUTHIER MEYER Christiane, Maire.

PRESENTS : Christiane GAUTHIER MEYER, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michael BUISSON SIMON, Isabelle FAYOLLE, Corinne GALLIEN, Marie Pierre MANGE.

POUVOIRS : Christophe VAGINAY donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL.

ABSENTS : Serge ARGOUD, Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

Secrétaire de séance : André GUICHERD

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

DEL 2026 05 Convention de partenariat avec l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert
(Votée à l'unanimité)

Dans le cadre de la poursuite du dispositif de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire communal, il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de partenariat avec l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert.

La convention jointe en annexe offre deux possibilités : période d'un an sans tacite reconduction ou un an reconductible 2 fois.

L'adhésion à l'association est fixée à 30 €.

Le forfait pour l'année civile 2026, comprenant l'organisation de 2 rencontres, l'aide par la cartographie à la recherche de nids de frelons asiatiques et le suivi des signalements jusqu'à la désinsectisation du nid est fixé à 400 €.

L'association propose d'animer une réunion publique (le samedi 28 février à 14h00 ou 14h30) et un atelier de fabrication de pièges - informations sur les zones de piégeage (le samedi 14 mars).

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 04/02/2026 ;

Le Secrétaire,

André GUICHERD

Le Maire,

Christiane GAUTHIER MEYER